MÉTHODES D'ORGANISATION

ÉTABLIES POUR LES GROUPES

1935

BULLETIN POUR LES Témoins de Jéhovah

Méthodes d'organisation établies pour les groupes
Tout Témoin cherchera de s'y adapter
La chose essentielle pour les témoins est l'unité dans l'action

Groupes éligibles pour l'organisation de service

Pour qu'un groupe puisse former une « organisation de service »,7 témoins au minimum devraient participer au service de mission pendant une moyenne de 70 heures par mois. Les groupes qui ne peuvent arriver à ce *minimum exigé,* devraient s'organiser d'après les conditions établies pour les isolés (anglais « tirailleurs ».) L'organisation prévue pour les isolés est la même que celle d'un groupe à l'exception que le devoir et la responsabilité de diriger l'œuvre de témoignage incombent à une seule personne et non à un comité de service, qui doit être de trois membres au moins.

Les deux parties de l'organisation de service d'un groupe

Il y a premièrement les témoins, deuxièmement le comité de service qui collabore avec le directeur de service. Les témoins sont les consacrés qui prennent une part active dans le service de témoignage. Les membres du comité de service y sont inclus évidemment. Le comité de service (qui ne devrait comprendre plus de 10 membres) doit être choisi parmi les frères expérimentés du groupe (non des Jonadabs) qui sont oints et en plein accord avec le service de mission et qui y prennent une part active. Le comité de service doit travailler d'un commun accord avec le directeur de service organisant et contribuant au développement du témoignage sous la direction de la Société. Le directeur de service peut ou ne peut pas appartenir au comité de service.

Le Directeur de Service

Le directeur est choisi par la Société et sert comme son représentant dans la direction du service de mission d'un groupe. Sa responsabilité vis-à-vis de la Société est de suivre les instructions qui lui sont adressées de temps à autre par le bureau au moyen des Tours de Garde, Bulletins, Lettres, etc. Vis-à-vis du groupe sa responsabilité consiste à diriger son travail missionnaire dans les limites du secteur qui lui a été assigné.

Le Bibliothécaire

Le bibliothécaire s'occupe de tous les envois de littérature qui lui sont faits par la Société pour l'œuvre de témoignage. Il a le devoir de tenir un compte exact du stock qui est remis à ses soins. Tous les écrits nécessaires pour le travail de témoignage doivent être demandés au bibliothécaire. Il est admissible qu'un crédit soit accordé aux frères qui ne peuvent pas payer leur littérature immédiatement. Il appartient cependant au caissier de service de réclamer l'argent aussitôt que les livres seront placés. Aussitôt qu'un collaborateur devient inactif le bibliothécaire doit en être avisé. Il demandera alors que les livres non placés lui soient rendus. Le bibliothécaire donnera au caissier de service tous les montants reçus pour les écrits.

Toutes les commandes de littérature nécessitée par le groupe seront transmises au moyen du « Bulletin de commande » imprimé spécialement dans ce but, par le bibliothécaire au directeur de service afin que celui-ci les fasse parvenir, avec son accord, à la Société. Pour la France, les commandes de littérature devraient être au minimum de 50 kilos.

N'estampillez pas les livres

Les livres et brochures ne doivent pas être estampillés avec le nom et l'adresse du groupe ou d'une personne. Aucune circulaire ou carte quelconque ne doivent être ajoutées sans autorisation de la Société.

Caissier de service

Le caissier de service recevra l'argent résultant de la distribution des écrits envoyés au groupe par la Société. Le caissier de service, en qualité de représentant du groupe, remboursera la littérature placée au cours du mois au moyen du chèque postal qui sera adressé à la Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts. Il le remettra au directeur qui le transmettra lui-même à la Société.

Compte de littérature des groupes

Le groupe jouit du privilège et est aidé par le fait que la Société lui accorde un certain crédit pour les livres qui serviront dans les « campagnes spéciales ». Chaque groupe dont le compte est bien tenu peut commander à crédit autant de littérature à crédit qu'il a besoin et peut régler ce compte après avoir placé ces livres.

Un compte est bien tenu, si le groupe rembourse une fois par mois ou une fois dans les trois mois la littérature distribuée pendant ce laps de temps, et il est mal tenu si le groupe omet de rembourser au moins une fois par trimestre ou s'il manque de remettre à la Société le montant de la littérature placée et due à la Société.

Le fait de ne pas rembourser à la Société au moins une fois par trimestre la somme due pour la littérature placée, placera, automatiquement, ce groupe sur la liste des groupes à crédit suspendu. Nul autre crédit ne sera accordé à tel groupe jusqu'au moment où un versement approprié sera fait. Chaque groupe important devrait donc tâcher de se conformer à la règle établie et rembourser une fois par mois la littérature distribuée. Les petits groupes une fois par trimestre au moins.

Chaque mois un extrait de compte sera envoyé au groupe, à l'adresse de son directeur. Le comité de service a le devoir et la responsabilité d'examiner cet extrait afin de connaître l'état du compte de son groupe. Le comité de service doit, en outre, rendre compte au groupe du montant remis à la Société dans le courant du mois et du montant de toute la littérature en stock calculé sur le prix d'achat, ainsi que de la somme en caisse. Les deux derniers montants devraient égaler la somme due à la Société.

Conducteur de Machines parlantes

Un conducteur pour le service des « Machines parlantes » devrait être nommé pour organiser le travail de ces machines en harmonie avec le travail de mission. Les groupes importants désigneront un frère ou même un « comité » pour aider le conducteur M. P. Tous travailleront sous la surveillance du directeur de service et en harmonie avec l'organisation de la mission de maison en maison.

Les devoirs d'un Conducteur T. M. P. (Travail Machines parlantes), ou du comité, sont: Chercher à obtenir des places pour les réunions; annoncer et diriger convenablement ces réunions; rapporter les résultats au directeur de service et organiser des études après que la série des causeries sera terminée.

Activité avec des Phonographes

Le groupe devrait posséder et employer autant de phonographes qui pourraient lui être utiles. Un phonographe devrait être considéré comme une partie indispensable à chaque équipement de service d'une automobile. Vu que ce travail de témoignage doit être fait dans le bon ordre, le directeur aidera et instruira tous les ouvriers sur la bonne exécution de cette méthode de témoigner selon les règles établies par la Société. Tous les membres du groupe (inclus les Jonadabs) devraient profiter de cette magnifique occasion pour donner le témoignage aux gens dans leurs maisons. Des feuilles de rapport concernant l'activité du témoignage, le travail avec les phonographes inclus, seront fournies aux ouvriers par la Société, et ces ouvriers devront les remplir.

Correspondance et Rapports

Le directeur doit porter à la connaissance des membres du groupe toutes les instructions et communications reçues de la Société et cela aussitôt que possible afin que le groupe soit informé de tout ce qui est exigé de ses membres de la part de la Société.

Toute la correspondance concernant le service missionnaire, le travail avec les machines parlantes et les phonographes, se fait par le directeur. Chaque mois le directeur doit faire parvenir à la Société le rapport sur l'activité du groupe en se servant de la carte mensuelle de rapport. Il est donc indispensable que les ouvriers donnent promptement au directeur un rapport exact de leur travail en employant les fiches journalières qui leur seront fournies pour ce but.

D'autres points

Au cas où le Directeur serait incapable, ou s'il négligeait, manquait ou refusait de suivre les instructions de la Société, le groupe devrait aussitôt que possible y attirer l'attention de la Société. Espérons que l'emploi d'un tel procédé ne sera pas nécessaire; l'œuvre du témoignage dans aucun groupe ne devrait souffrir par suite de l'indifférence du directeur.

Les livres destinés aux groupes leur sont donnés en consignation et leur sont débités aux prix payés par les groupes.

Chaque membre d'un groupe qui consacre au service trois heures par semaine en moyenne et qui en fait part au directeur local, a le droit de recevoir les livres aux prix que la Société accorde aux groupes.

C'est à l'ouvrier seul qu'il appartient de déterminer s'il peut demander le prix réservé aux groupes.

Si, au département de service, un ouvrier demande des livres aux prix de groupe, on doit en conclure qu'il travaille ses trois heures par semaine, norme nécessaire pour les obtenir à ce prix. Si quelqu'un cherche à tromper afin d'obtenir les livres aux prix de groupe sans travailler les heures exigées, il est responsable devant le Seigneur et non devant les hommes.

La Société recommande aux témoins de Jéhovah qui sont éloignés d'un territoire desservi par un groupe et qui ne sont pas capables de travailler le nombre d'heures exigées pour les pionniers ou aide-pionniers de travailler isolément. L'arrangement des isolés est ainsi prévu: un isolé ou un petit groupe de deux ou plus travaillant sous la surveillance d'un isolé devraient en moyenne missionner 8 heures par mois au moins. Un frère (ou une sœur) éloigné est considéré comme isolé à condition qu'il missionne au minimum huit heures par mois. Là où il y a de petits groupes de deux membres ou même plus, et que l'activité et le nombre ne nécessitent pas un comité de service, les frères devraient se considérer comme « isolés » à condition qu'ils puissent maintenir ensemble la moyenne de 8 heures de travail par mois. Un membre d'un tel groupe sera alors choisi à servir comme isolé principal et les autres membres l'assisteront en collaborant avec lui dans le service de témoignage.

L'isolé principal, représentant de son groupe, recevra alors un secteur convenable. C'est à lui que seront adressés les Bulletins et toute correspondance concernant le service. Il lui sera ouvert aussi un compte créditeur. Il lui sera accordé les mêmes prix qu'aux groupes, pour les écrits nécessaires au développement de l'œuvre de témoignage.

Les versements pour la littérature reçue à crédit, doivent se faire régulièrement et aussitôt que les livres sont placés. Chaque mois l'isolé principal doit faire un rapport du service de témoignage de sa section d'isolés.

Des pionniers rencontrant des témoins de Jéhovah dans des territoires isolés, devraient les encourager à se faire inscrire dans cette partie du service s'ils peuvent du moins remplir les conditions et travailler 8 heures en moyenne par mois.

Il est évident que pour un village ou un certain secteur on ne nommera qu'un seul frère comme isolé principal et les autres frères et sœurs habitant le même secteur collaboreront avec lui et sous sa surveillance.

Des Jonadabs en districts isolés

Des pionniers ou d'autres frères et sœurs peuvent rencontrer des Jonadabs dans des endroits isolés et qui ne sont sous la surveillance d'aucun groupe ou isolé: S'ils prennent déjà une part active dans le service de témoignage et qu'ils désirent le continuer, encouragez-les de s'adresser personnellement à notre bureau pour pouvoir participer au service de mission: S'il existe des groupes de deux membres ou plus, ils devraient se réunir et le plus capable d'entre eux, le plus actif, devrait être choisi pour rendre compte à la Société de leur participation dans l'œuvre de témoignage. Les frères du bureau seront contents de les aider en leur envoyant la littérature nécessaire, leur assignant un secteur et en leur donnant les instructions générales sur le service de mission à l'adresse de ce représentant choisi. Ce dernier sera chargé de la correspondance avec la Société concernant le service; il recevra les rapports et établira un rapport collectif pour notre bureau; il distribuera le territoire et sera responsable du compte de littérature. Chaque mois les autres membres de son groupe lui remettront leur rapport sur l'activité pendant le mois écoulé et lui rembourseront la littérature qu'ils ont reçue. Une telle collaboration, bien établie et ordonnée, fonctionnera en l'honneur du nom de Jéhovah.

De nouvelles cartes de rapport

Un nombre de ces nouvelles cartes de rapport qui contiendra à la fois, un rapport sur le service de mission, et sur celui de l'activité avec les machines parlantes et les phonographes, sera envoyé à chaque directeur de service, isolé, pionnier et aide-pionnier. Chacun emploiera ces nouvelles cartes à l'occasion du premier rapport de l'année 1935, c'est-à-dire, de la période de louanges du royaume du 29 Septembre au 7 Octobre. A partir de cette date les vieilles cartes ne seront plus utilisées. Votre collaboration sur ce point sera vivement apprécié.

Les nouvelles fiches pour les ouvriers

Les nouvelles fiches de rapport pour les ouvriers contiendront les mêmes détails que les cartes de rapport mensuel afin d'aider les ouvriers de groupe à donner au directeur de service tous les détails indispensables pour établir son rapport pour la Société. Un certain nombre de ces fiches est envoyé à chaque groupe, mais non aux isolés. Ceux qui en désirent, pour leurs collaborateurs dans le service de témoignage, n'ont qu'à nous écrire, nous indiquant le nombre dont ils ont besoin. Ces fiches ne seront pas facturées.

Adresse complète

Il est indispensable que chaque directeur de service, chaque isolé, pionnier, aide-pionnier ou n'importe quel autre frère qui écrit à la Société, mette son adresse complète (nom et adresse) dans c h a q u e lettre.

Peu se rendent compte du nombre d'heures que nous perdons au bureau à rechercher des adresses. Cette perte de temps peut être évitée si c h a c u n, invariablement, donne son adresse complète dans c h a q u e lettre.

Changement d'adresse

Tout changement d'adresse des directeurs de service et des isolés, devrait être annoncé immédiatement au département de Service de notre bureau. Une simple notification de ce changement adressée au département de la Tour de Garde ou de l'Age d'Or, n'est pas toujours sûre d'atteindre le département de service. Une lettre spéciale sur ce changement devrait être faite et adressée au département de service. Ce manquement de la part de quelques-uns a été la cause de retard dans la correspondance adressée à des directeurs locaux ou à des isolés.

Les pionniers ou aide-pionniers devraient employer les fiches spéciales de changement d'adresse pour avertir le département de service de leur changement d'adresse.

Ecole du dimanche

Nous reçevons souvent des demandes pour la mise à disposition d'un manuel biblique pour l'enseignement des enfants. Nous signalons à cet effet la revue « Jeunesse de Jéhovah », qui paraît pour l'instant en allemand, une fois par mois, mais qui sera traduite en français, très prochainement. Cette feuille offre aux parents ainsi qu'aux moniteurs des écoles du dimanche un moyen pratique pour l'instruction et l'éducation de leurs enfants.

La revue « Jeunesse de Jéhovah » est encore une précieuse amie pour la jeunesse de 13 à 25 ans, qui désire prendre position pour Dieu et marcher sur le chemin du royaume.

L'abonnement annuel coûte fr. fr. 10.—

Les commandes sont à adresser au secrétariat de la « Jeunesse de Jéhovah », Allmendstrasse 39, Berne (Suisse)